

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE TENUE JEUDI, LE 11 MARS 2021, À 13 h 30, PAR AUDIOCONFÉRENCE CONFORMÉMENT À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 2020-029 DE LA MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX.

PRÉSENCES :

M. Robert Bergeron, président	Labelle, La Conception
Mme Francine A. Bélisle	Lac Saguay
Mme Pascale Blais	Arundel, Huberdeau, Montcalm
M. Daniel Charette	Ivry-sur-le-Lac / Sainte-Agathe-des-Monts / Sainte-Lucie-des-Laurentides
M. Denis Charette	Rivière-Rouge
M. Pascal De Bellefeuille	Mont-Tremblant, Lac Tremblant-Nord, Barkmere
M. Jean-Guy Galipeau	Amherst, La Minerve
M. Steve Perreault	Lac-Supérieur, Lantier
Mme Kathy Poulin	Val-David, Val-Morin, Val-des-Lacs
M. Luc St-Denis	L'Ascension

M. Marc Forget, directeur général et secrétaire-trésorier, Mme Rose-Marie Schneeberger, conseillère au développement et Mme Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe sont également présents.

ABSENCES :

Mme Céline Beauregard	La Macaza
M. Georges Décarie	Nominingue
M. Marc L'Heureux	Brébeuf, Saint-Faustin-Lac-Carré

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 13 h 30 et le président, M. Robert Bergeron souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Projet : Acquisition d'un immeuble situé au 14 271 route 117 sud, à Rivière-Rouge (suivi)
4. Augmentation de la marge de crédit et mandat de signature.
5. Levée de la séance

Sur une proposition de M. Daniel Charette, appuyée par Mme Pascale Blais, il est résolu :

**R.3924
21.03.11**

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PROJET D'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU 14 271 ROUTE 117 SUD, À RIVIÈRE-ROUGE (SUIVI)

Considérant que le 25 février 2021, la Régie a fait une contre-offre au vendeur qui stipulait les points suivants pour l'acquisition du terrain situé au 14 271 Route 117 sud, à Rivière-Rouge:

- Clause des 72 heures, nulle et sans avenue

- Délai des 180 jours maintenus
- Changement de zonage, nul et sans avenue
- Certificat de localisation aux frais de l'acheteur.

Considérant que le vendeur accepte de vendre sa propriété aux conditions de la contre-offre du 25 février, mais conditionnelle à :

- Un dépôt de 10 000 \$ non remboursable
- Délai de 30 jours au lieu de 180 jours.

Sur une proposition de M. Jean-Guy Galipeau, appuyée par Mme Francine A. Bélisle, il est résolu :

**R.3925
21.03.11**

D'accepter la contre-offre, soit de faire un dépôt de 10 000 \$ non remboursable conditionnel à l'inspection du bâtiment, d'accepter le délai de 30 jours au lieu de 180 jours, de financer l'achat en partie par la marge de crédit au montant de 115 000 \$ et d'utiliser 100 000 \$ sur le surplus accumulé au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité

4. AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT ET MANDAT DE SIGNATURE

Considérant que la différence entre le règlement d'emprunt #49 pour l'agrandissement du site de compostage et le coût réel suite à l'ouverture des appels d'offres est de 106 000 \$.

Considérant qu'afin d'effectuer l'achat du terrain dans le délai de trente (30) jours selon la contre-offre du 5 mars 2021, un montant de 115 000 \$ sera requis.

**R.3926
21.03.11**

Sur une proposition de M. Denis Charette, appuyée par Mme Francine A. Bélisle, il est résolu :

De faire une demande à la Caisse de la Rouge afin d'augmenter la marge de crédit de 100 000 \$ à 250 000 \$, de plus, M. Marc Forget, directeur général et M. Robert Bergeron, président sont mandatés pour signer les documents afférents à cette demande.

ADOPTÉE à l'unanimité

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

**R.3927
21.02.25**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Steve Perreault propose la levée de la séance à 13 h 47.

ADOPTÉE à l'unanimité

Robert Bergeron

Président

Marc Forget

Directeur général et secrétaire-trésorier